



RCS : REIMS

Code greffe : 5103

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de REIMS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1957 B 00179

Numéro SIREN : 335 781 795

Nom ou dénomination : A.M.V. METALLERIE

Ce dépôt a été enregistré le 17/06/2016 sous le numéro de dépôt 3003

AMV METALLERIE
Société par actions simplifiée au capital de 105 000 Euros
Siège social : 7 Rue Modeste Goulet 51100 REIMS
335 781 795 RCS REIMS

PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 8 JUIN 2016

EXTRAITS RELATIFS A LA NOMINATION
D'UN DIRECTEUR GENERAL

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sous la condition suspensive de la réalisation des cessions d'actions rappelées à la première résolution, décide de nommer en qualité de Directeur général de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

- La société **FINANCIERE MESA**, Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros, sise 15 Chemin de la Désirade 51400 BACONNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 752 360 313 RCS REIMS, dont le représentant permanent est Monsieur Samuel MEUNIER.

Monsieur Samuel MEUNIER, es qualités de représentant permanent de la société FINANCIERE MESA déclare accepter les fonctions de Directeur général qui viennent de lui être confiées et affirme n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Le Directeur général exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues aux statuts de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président.

